

**SAINT-MARCEL**  
**Réunion du Conseil Municipal du 10 Juillet 2020 à 20 h 30**

## **COMPTE - RENDU**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 juillet 2020, sous la présidence de M. Raymond BURDIN, Maire, et a étudié les différents dossiers.

**Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2020 est adopté à l'unanimité.**

### **CONSEIL MUNICIPAL**

Désignation des délégués et suppléants – Elections sénatoriales → Le Conseil Municipal a désigné les délégués et les suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 27 septembre 2020.

### **FINANCES**

Travaux de mise en accessibilité PMR – Demande de subvention → Le Conseil Municipal a accepté le plan de financement et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une aide complémentaire de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, à hauteur de 85 516,00 €, pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité PMR des bâtiments communaux.

Projet "Agora95" – Demande de subvention → Le Conseil Municipal a accepté le plan de financement et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Grand Chalon à hauteur de 2 000,00 €, au titre de l'Appel à Projet du Contrat de Ville 2015-2020, pour l'action "Agora95"

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – Tarifs 2021 → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'exonération des enseignes dont la surface est inférieure ou égale à 7 m<sup>2</sup> et a fixé les tarifs des différents dispositifs publicitaires.

Abattement exceptionnel de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure au titre de l'exercice 2020 → Suite à la crise sanitaire, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer un abattement de 25 % au montant de cette taxe due par chaque redevable, au titre de l'année 2020.

Mesure exceptionnelle d'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour exercice d'une activité commerciale → Suite à la crise sanitaire, le Conseil Municipal a décidé d'exonérer les professionnels utilisant à des fins commerciales le domaine public, de la redevance d'occupation du domaine public communal due au titre de l'année 2020 en ce qui concerne les utilisations suivantes :

- Terrasse des cafés,
- Etalages des commerçants.

### **URBANISME**

Exercice du droit de préférence → Le Conseil Municipal a décidé d'exercer son droit de préférence pour la parcelle boisée cadastrée section W n°143 située au lieudit "Au Paron", d'une contenance de 27a 78ca.

### **BIENS COMMUNAUX -**

Urbanisme - Z.A.C. des Fontaines – Vente à particuliers → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la vente des parcelles cadastrées section G n°663, n°730 et n°731, situées dans la ZAC des Fontaines, d'une superficie totale de 1 472 m<sup>2</sup>, pour un montant de 116 288 €.

### **JUSTICE**

Etablissement des listes préparatoires de jurés – Année 2021 → 15 personnes ont été tirées au sort, à partir de la liste électorale, pour permettre d'établir la liste préparatoire par le Tribunal de Grande Instance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.